



Indus caf declaration situation spontanee

Par **sylviane51100**, le **23/02/2015** à **02:12**

Bonsoir je viens d'apprendre par ma caf que j'ai un indus de 4000€. suite à une déclaration tardive changement de situation. déclaration que j'ai faite de mon propre chef sur les conseils d'un ami averti. ma question est la suivante étant donné que c'est moi qui ai déclaré sans qu'on me le demande cette omission de déclaration peut-on considérer cela comme un indus ou une fraude ? Les sanctions n'étant pas les mêmes je préfère me renseigner avant d'autant que je conteste pas l'indu c'est moi qui ai trop tardé. je n'ai pas encore reçu ma notification mais ça ne devrait plus tarder. je sais que les recours ne sont pas les mêmes selon que ce soit une fraude ou un indus voilà pourquoi je me tourne vers vous qui êtes plus calés que moi en la matière. pourriez-vous également m'indiquer les modalités de recours. J'ai l'intention de me faire assister d'une assistante sociale étant au rsa elle saura mieux remplir les formulaires ainsi que l'argumentation etc.. je sais aussi que la caf peut procéder à une retenue sur rsa à hauteur de quel pourcentage ?